

Livret de recommandations

&

Bon de garantie

Liner

Document destiné au professionnel installateur.

NEXT POOL

Albon création

Recommandations de pose

1. VOS RÉFÉRENCES



2. PRÉPARATION DU BASSIN

- Nettoyage de l'intérieur du rail d'accrochage du liner.
- Nettoyage des murs.
- Nettoyage du fond de la piscine (aspirateur).
- Démontage des brides et nettoyage des logements des vis des brides de pièces à sceller (utiliser un petit foret et un aspirateur).
- Assainissement du fond du bassin (séchage et aspiration de l'eau dans le fond du bassin), désinfection du bassin et traitement fongicide à effectuer peu de temps avant la pose.

L'état de surface de la maçonnerie doit être parfaitement lisse.

3. POSE

Une pose de liner 75/100° doit être effectuée dans une plage de températures comprises entre 15 et 25° C.

3.1 Pose du feutre

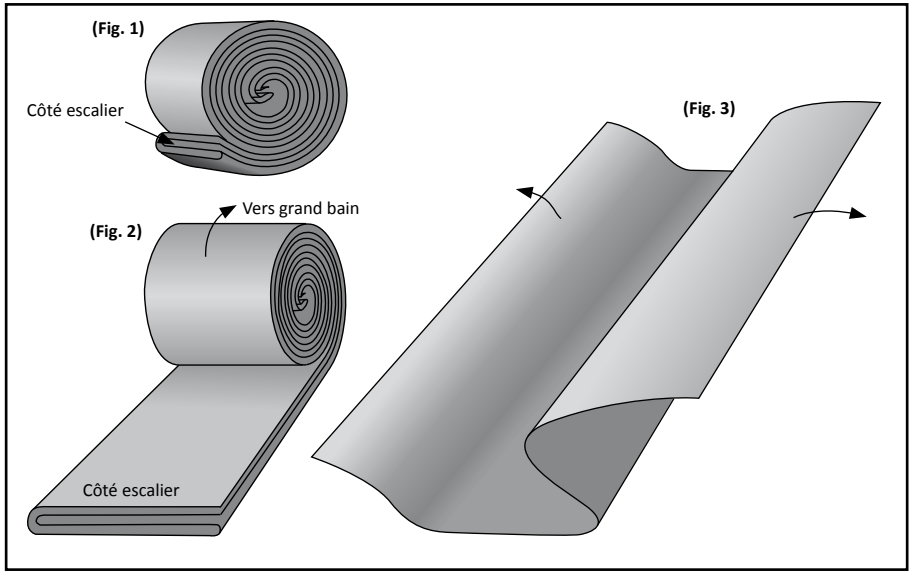
Se mettre en chaussettes. Dérouler le feutre. Encoller ses bordures et recouper l'excès de feutre pour obtenir une épaisseur uniforme.

Coller le feutre à l'aide de colle spéciale feutre (en pot ou en aérosol) ne pas utiliser de scotch type "barnier".
Pas de sur- épaisseur :
- **Fine couche de colle.**
- **Bien coller les raccords bord à bord, sans chevauchement.**

3.2 Pose du liner

- Fig. 1 : Le liner est roulé avec l'escalier sur le dessus.*
- Fig. 2 : Dérouler le liner vers le grand bain.
- Fig. 3 : Déplier le liner dans sa largeur.

- **Bien soulever le liner pour éviter de le frotter accidentellement sur le béton.**
- **Pour ôter la protection enveloppant le liner, ne pas utiliser de cutter pour couper l'adhésif, l'enlever à la main.**



*Dans le cas d'un liner sans escalier, la soudure de fermeture du périmètre se trouve côté petit bain.

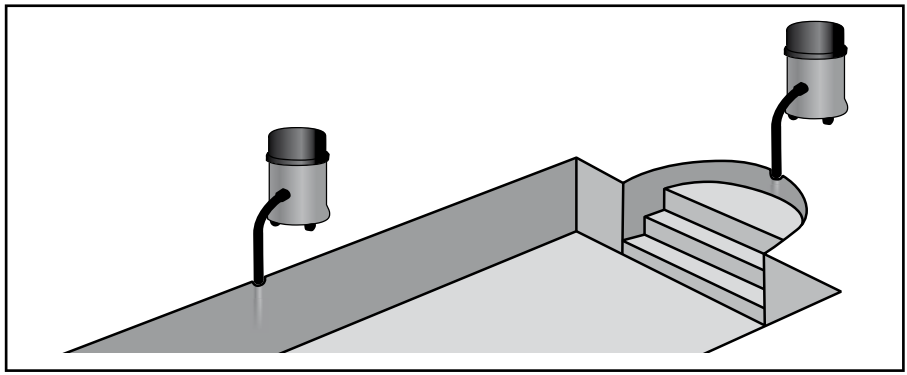
4. FINITIONS

4.1 Aspiration du liner

La pose du liner sans pli ne peut se faire sans une excellente aspiration et donc un vide d'air maximum entre la maçonnerie et le liner. Cette étape obligatoire consiste à juger du résultat final (en eau) avant le début de la mise en eau définitive du bassin. **Tout liner mal mis en place à ce stade le restera après la mise en eau.**

Vous devez impérativement pratiquer l'aspiration du bassin à l'aide d'un aspirateur industriel, à partir de l'escalier (point le plus sujet à plis) et si possible ajouter au moins un deuxième point d'aspiration dans le bassin.

Quoi qu'il arrive, n'hésitez pas à couper l'aspiration et à repositionner le liner en cas de plis et de mauvais positionnement des soudures.



4.2 Mise en eau

Si l'aspiration est parfaite et le liner correctement positionné, commencer le remplissage du bassin sans jamais couper l'aspiration. Nous vous conseillons d'effectuer le remplissage à l'aide de l'eau du réseau, moins exposée à priori à la pollution que les eaux de captage. En cas de panne ou de coupure de courant, stoppez le remplissage. Après remise en route de l'aspiration, vérifiez que le liner n'a pas glissé avant de redémarrer le remplissage. À la fin de la mise en eau, nous vous conseillons fortement d'effectuer une analyse de votre eau et d'effectuer si besoin le traitement adapté.

4.3 Pose des brides

- Repérez les logements de vis avec le doigt et marquez-les d'une croix au stylo à bille. On devine au toucher la forme d'une pièce à sceller et ses trous de fixation à travers le liner.
- Visser en quinconce la bride sans la casser (serrage lent et progressif sans forcer) et ensuite, découper soigneusement à l'aide d'un petit cutter l'intérieur des pièces pour le passage de l'eau.

Attendre que l'eau affleure la deuxième marche (à peu près sous le projecteur) pour mettre les brides des pièces à sceller.

Garanties

L'installateur et le poseur déclarent avoir pris connaissance des normes AFNOR FD T 54-802, NFT 54-803-1, NFT 54-803-2.
La garantie ne s'applique que si les recommandations de l'AFNOR et de la FPP (Fédération des Professionnels de la Piscine ; DTP n°1, 2, 3) ont été respectées.

Les accrocs, trous, déchirures, taches, plis et la tenue de coloris ne peuvent être garantis. Tout traitement de l'eau non conforme avec les prescriptions de la DDASS annule systématiquement la garantie.
La garantie n'inclut pas les travaux d'installation, frais de dépose/repose, main d'œuvre, vidange, remplissage, produits, transport.
Un liner non conforme aux cotes doit nous être retourné immédiatement. Il appartient au fabricant de déterminer le choix du remplacement ou d'une réparation.

- **La garantie pour non conformité ne s'applique que si la mise en eau et la découpe des pièces à sceller ne sont pas réalisées.**
- **La mise en eau et/ou la découpe des pièces à sceller constituent pour le poseur l'acceptation de la conformité du liner aux cotes du bassin et du coloris de la feuille PVC (AFNOR : NFT 54 802).**

Bon de garantie *(partie à conserver)*

Nom de l'installateur ou cachet

Références client : .....
Liner : .....
Longueur : ..... Largeur : .....
N° du bon de livraison : .....
Date du bon de livraison : .....

Bon de garantie *(Partie à retourner sous un délai d'un mois suivant la pose).*

Indispensable pour tout appel en garantie. La date du bon de livraison du liner est le point de départ de la garantie.

Nom de l'installateur ou cachet

Références client : .....
Liner : .....
Longueur : ..... Largeur : .....
N° du bon de livraison : .....
Date du bon de livraison : .....

Garanties

1. LINERS CLASSIC

- Garantie de 10 ans sur la feuille et son étanchéité ainsi que sur les soudures*
  (5 ans pleins + 5 ans avec 20 % de dégressivité par an).

2. LINERS CELSIUS

- Garantie de 10 ans sur la feuille et son étanchéité ainsi que sur les soudures*
  (5 ans pleins + 5 ans avec 20 % de dégressivité par an).
- Garantie de 3 ans sur la stabilité dimensionnelle
  (dans une eau allant jusqu'à 33 °C en continu et une chloration inférieure à 2,5 ppm).

3. LINERS PREMIUM

- Garantie de 12 ans sur la feuille et son étanchéité ainsi que sur les soudures*
  (6 ans pleins + 6 ans avec 16.67 % de dégressivité par an).
- Garantie de 4 ans sur la stabilité dimensionnelle
  (dans une eau allant jusqu'à 33 °C en continu et 35 °C durant 24 h en pointe et une chloration inférieure à 3 ppm).

**Dans des conditions normales d'utilisation. A compter de la date de livraison.*
Sous réserve que le "Bon de garantie" a été renvoyé à Albon par l'installateur dans un délai maximal d'un mois après la pose du liner.
Sous réserve d'implantation en France ou pays limitrophes.

ALBON
1 rue du Rhône
BP 63
26140 Saint-Rambert d'Albon